



Voiture d'occasion accidentée

Par Fredvan23

Bonjour

J'ai acheté il y a 3 ans une voiture d'occasion a un garagiste professionnel
Je tente de la revendre et un acheteur potentiel lui aussi garagiste m'a fait découvrir qu'elle avait été accidentée.
Chose non mentionnée lors de l'achat et qui rend la revente du véhicule très compliquée tout en abaissant sa valeur
Puis-je me retourner contre l'ancien garagiste?
En vous remerciant par avance!
Bonne journée

Par janus2

Bonjour,
Si le véhicule a été réparé dans les règles après l'accident, le vendeur n'avait pas obligation de vous en avertir.

Par Fredvan23

Merci !

Par Fredvan23

Merci !